



CONSEIL COMMUNAL
GIMEL

Rapport de la commission de Gestion Exercice 2024

Gimel, le 9 juin 2025

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission de gestion, composée de :

Saverio Nutricato, Président
Jean-Michel Renaud
Maxime Jaquillard
Marc Guillet
Nathalie Bussard, rapporteuse

S'est réunie à 11 reprises pour examiner les comptes ainsi que la gestion de la commune pour l'exercice 2024, dont une rencontre avec la Municipalité et une visite du centre des jeunes en compagnie du responsable.

En vertu du mandat qui lui a été confié et en application des articles 91ss du règlement du Conseil Communal, la commission a procédé à l'examen de la gestion ainsi que des comptes 2024.

Introduction

L'exactitude de la comptabilité est attestée par le bureau fiduciaire CoFiRev Sàrl à Bière.
La commission a eu à sa disposition toutes les pièces justificatives, documents comptables et rapports nécessaires à son fonctionnement. La commission a procédé à l'examen des comptes par comparaison entre montants budgétés et effectifs, ainsi que par pointages.

Nous avons également vérifié les postes du bilan, les investissements et les préavis.

Par souci de clarté, les montants sont indiqués sans les centimes.

La commission de gestion n'est pas autorisée à faire de la cogestion, c'est pourquoi elle formulera des vœux dans son rapport à l'attention de la Municipalité qui n'ont aucun effet contraignant.

Plusieurs préavis, votés précédemment, ont eu des incidences sur l'exercice 2024, à savoir :

N° 10-2021 « Réfection route d'Aubonne »

Un montant de CHF 900'000 a été alloué. Les dépenses au 31.12.2024 sont de CHF 717'162. En 2024, CHF 42'725 ont été utilisés. Ce préavis est en cours.

N° 11-2021 « Arrêt de bus Le Prunier »

Un montant de CHF 531'000 a été alloué. Les dépenses au 31.12.2024 sont de CHF 214'787. En 2024, CHF 43'240 ont été utilisés. Ce préavis est en cours.

N° 02-2023 « Rénovation séparatifs eaux claires - eaux usées Manège-Publoz »

Un montant de CHF 253'000 a été alloué. Les dépenses au 31.12.2024 sont de CHF 162'158. En 2024, CHF 152'481 ont été utilisés. Ce préavis est en cours.

N° 03-2024 « Réfection chemin d'accès et approvisionnement eau Mont Bally »

Un montant de CHF 265'000 a été alloué. Les dépenses au 31.12.2024 sont de CHF 7'064. Ce préavis est en cours.

N° 07-2023 « Réfection Route Aubonne - Saubraz Arrêt Prunier »

Un montant de CHF 1'202'000 a été alloué. Les dépenses au 31.12.2024 sont de CHF 32'113. Ce préavis est en cours.

N° 02-2022 « Nouveau bâtiment UAPE »

Un montant de CHF 3'680'000 a été alloué. Les dépenses au 31.12.2024 sont de CHF 3'637'869. En 2024, CHF 2'335'672 ont été utilisés. Ce préavis est en cours. Une recette de CHF 65'500 a été versée.

N° 03-2022 « Remplacement chaudière bois Marais »

Un montant de CHF 421'000 a été alloué. Les dépenses au 31.12.2024 sont de CHF 482'838. En 2024, CHF 60'980 ont été utilisés. Ce préavis est terminé.

N° 10-2023 « Installation photovoltaïque sur le toit UAPE »

Un montant de CHF 260'000 a été alloué. Les dépenses au 31.12.2024 sont de CHF 219'908. Ce préavis est en cours.

N° 02-2024 « Assainissement de la butte pare-balles stand de tir »

Un montant de CHF 123'850 a été alloué. Les dépenses au 31.12.2024 sont de CHF 14'532. Ce préavis est en cours.

N° 06-2023 « remplacement conduite eau chemin Magnin »

Un montant de CHF 703'044 a été alloué. Les dépenses au 31.12.2024 sont de CHF 618'764. En 2024, CHF 251'717 ont été utilisés. Ce préavis est en cours.

N° 07-2024 « mise en conformité puit de l'Ezilière »

Un montant de CHF 292'000 a été alloué. Les dépenses au 31.12.2024 sont de CHF 123'531. Ce préavis est en cours.

N° 10-2024 « remplacement conduite d'eau Route de Saubraz-Le Prunier »

Un montant de CHF 255'116 a été alloué. Les dépenses au 31.12.2024 sont de CHF 209'203. Ce préavis est en cours.

N° 01-2023 « Actions la Résidence de l'Union »

Un montant de CHF 40'000 a été alloué. Les dépenses au 31.12.2024 sont de 40'000. Ce préavis est terminé.

Résultats de l'exercice

L'exercice comptable 2024 boucle sur un bénéfice de CHF 34'809, en regard du budget qui prévoyait un déficit de CHF 358'234.

La marge d'autofinancement sert à financer les investissements et amortir les dettes. Elle s'élève à CHF 944'399, soit CHF 727'895 de moins qu'en 2023. Elle a permis de couvrir les remboursements hypothécaires qui se sont élevés à CHF 818'606, ainsi qu'une partie des nouveaux investissements qui se sont élevés pour 2024 à CHF 3'695'470.

Le bon résultat de l'exercice a permis un amortissement du patrimoine administratif de CHF 805'300, un amortissement extraordinaire de CHF 11'482 et une attribution aux réserves et financements spéciaux de CHF 122'892. Un prélèvement de 30'084 a été effectué sur les réserves affectées.

Le plafond d'endettement est de CHF 23 millions pour un total de dettes de CHF 17'137'939, soit une augmentation des dettes de CHF 1'841'394 par rapport à 2023.

La dette par habitant s'élève à CHF 6'972.

Administration générale

Population – Contrôle des habitants

Le nombre d'habitants au 31 décembre 2024 s'élevait à 2'458 soit une baisse de 7 habitants par rapport à fin 2023. Il y a eu 38 décès et 27 naissances en 2024.

Informatique

Nous avons constaté un dépassement du budget de l'ordre de CHF 9'000. Ceci est notamment dû à la mise en place de nouveaux programmes. La commune travaille avec OFISA SA qui est reconnue pour son sérieux notamment en matière de cyber sécurité. Tout appel pour un problème est facturé. Les factures sont vérifiées minutieusement par la boursière qui a pu obtenir des ristournes. Nous l'en remercions. Des frais importants seront également à prévoir en 2025 au vu de la mise en place de MCH2.

Domaines et bâtiments

Forêts et pâturages

L'état des forêts s'est dégradé fortement en 2024 et a nécessité de nombreuses coupes en raison de la sécheresse, du bostryche et du dérèglement climatique en général.

Le chantier de rénovation du chemin de la Plagne a été réalisé en partie sur 2024, raison du dépassement du poste budgétisé. En contrôlant une facture d'une entreprise forestière, nous avons constaté une différence au m3 pour les volumes exploités. La Municipalité nous indique qu'il est plus coûteux de traiter le bois bostryché car il faut faire un 2^e écorçage pour le valoriser.

Un contrat de bail a été signé en 2024 avec le groupement forestier de la Saubrette pour une durée de six ans. L'exploitation forestière est désormais intégrée dans la comptabilité du groupement.

Nous avons constaté un achat de forêt pour CHF 11'482. La Municipalité nous explique que lorsqu'un propriétaire foncier souhaite vendre sa parcelle de forêt, elle se porte acquéreuse pour un prix de CHF 2 le m2. Il s'agit souvent de petites parcelles résultant de successions ou appartenant à d'anciennes familles de Gimel. Ceci permet d'exploiter et d'entretenir la forêt dans sa globalité et ainsi de la sécuriser, étant toujours plus utilisée pour nos loisirs.

Bâtiments

La commission de gestion a continué son travail de suivi des frais et revenus sur les bâtiments. A titre informatif, vous trouverez en annexe le tableau des charges et revenus.

Globalement, nous constatons un accroissement des charges notamment en matière de chauffage au vu de l'augmentation du prix du gaz.

Nous avons pointé certaines factures et félicitons le suivi attentif de la conformité des travaux.

En ce qui concerne les différents travaux, la Municipalité nous informe qu'elle travaille en général avec les entreprises locales, ceci permet une intervention rapide en cas de problème (réseau d'eau par exemple). Selon les travaux, elle peut demander 2 ou 3 offres comparatives.

Patrimoine financier

Le Martinet 5 :

La Municipalité étudie différentes options pour la rénovation du bâtiment. Un partenariat avec une coopérative d'habitation pourrait être une piste.

La Cantine des fêtes :

L'adoucisseur d'eau de l'hôtel de l'Union a été déplacé à la cantine. Les locations se sont élevées, en grande partie grâce à l'armée, à CHF 62'413. Une provision de CHF 5'000 pour Restorex nous a interpellés. Il s'agit d'une réserve pour l'achat de vaisselle afin d'avoir le matériel correspondant au nombre de places disponibles dans la salle.

Congélateur communal :

Le contrat de bail de la société de laiterie de Gimel a été repris par la société Bauli'Bast SA, Cyril Bastian. Il a rénové les installations à ses frais et gère les locations et l'entretien. Le revenu locatif n'a pas changé, il est de CHF 500 par année. Ce service est important pour la population et les cases sont bien occupées.

La Chaumière :

Le bail s'est terminé fin novembre 2024 à la suite du décès du locataire. La maison étant en zone agricole, il n'est pas possible de la rénover pour la location dans l'immédiat. Une réflexion est en cours pour son avenir.

Patrimoine administratif

Grande-Salle :

Les locations encaissées sont minimales, soit CHF 2'000 en regard des charges qui se sont élevées à CHF 119'838, notamment dues au frais de chauffage, la pose d'un plafond d'isolation acoustique ainsi que le remplacement des luminaires du local de la Souris Verte. Rappelons que cette salle est souvent utilisée par les sociétés locales qui ne paient pas de location.

Marais I et II :

Les travaux d'entretien se sont élevés à CHF 192'072 en regard d'un budget de 82'000. Ceci est dû au remplacement commencé en 2023 des tableaux noirs en tableaux numériques. L'Etat de Vaud a payé le 50 % des tableaux, mais n'a pas participé aux branchements électriques et au réseau WIFI qu'il a fallu adapter. Des stores électriques usés sont tombés en panne et ont dû être changé.

Collège du Martinet :

Nous n'enregistrons aucune location, alors que le bâtiment est régulièrement utilisé. La Municipalité souhaite maintenir la gratuité aux utilisateurs pour autant qu'ils fassent partie des sociétés locales. Au vu de la vétusté du bâtiment, la Municipalité ne veut pas faire signer de baux à loyer. En cas de travaux, il n'y aura ainsi pas de délai pour résilier les baux. Toutefois, il semble que certains utilisateurs des locaux facturent leurs prestations de manière régulière, pour des cours de musique, danse ou autre alors qu'ils ne figurent pas sur la liste des sociétés locales.

Dès lors, la commission de gestion émet le vœu à l'attention de la Municipalité de demander une participation – même minime –aux frais d'entretien et chauffage du bâtiment.

Locations :

Nous constatons que 2 garages sont toujours loués à des tiers en haut de la Rue du Moulinet. Il avait été indiqué sur le rapport de la COGES 2021 qu'une solution était en cours d'étude pour stocker le matériel dans un local propriété de la commune. La Municipalité nous indique que ces 2 garages sont pleins avec des machines de conciergerie, déneigement ainsi que des tables et chaises de réserve pour la cantine. Cette location est indispensable.

Places de parc communales :

30 places, principalement proche de la place de la Vernette sont louées par la commune à des habitants pour CHF 30 par mois. Il y a une liste d'attente.

Service des eaux

Rappelons que l'élimination des boues est traitée par la commune de Bière. Une provision de CHF 67'000 a été faite en 2024 dans l'attente des décomptes finaux.

Etude de la commission de gestion

L'étude de la commission de gestion s'est portée sur les points suivants :

Fonctionnement du centre des jeunes

Rappelons que le centre des jeunes a été créé en 2011 à la suite d'une décision municipale en 2010, il y avait à l'époque des soucis de déprédations dans la commune. Sa mission est le dialogue, partage, orientation, sexualité, décrochage scolaire, harcèlement, drogue, violences. De nombreux jeunes ont sollicité le centre pour différents problèmes, ils y trouvent une écoute bienveillante.

L'accueil collectif parascolaire secondaire dès 12 ans et plus relève de la Loi sur l'Accueil de jour des Enfants (LAJE) qui précise en son art. 2 que l'accueil est prévu le midi, étendu à l'après-midi et aux vacances scolaires et relève de la responsabilité des communes.

L'art. 32 A précise que les communes organisent et financent de manière indépendante un accueil parascolaire secondaire. Une convention a été signée en 2014 entre les communes d'Etoy, Aubonne et Gimel pour l'exploitation des centres des jeunes.

Nous avons constaté que le centre des jeunes a coûté un montant important à la commune en 2024, soit environ CHF 160'000 après déduction du versement de l'Assagie de CHF 100'00, montant versé pour l'accueil parascolaire de 11h30 à 13h45 les lundis, mardis, jeudis et vendredis pour 35 à 50 enfants.

Le centre compte trois employés et un civiliste, soit 3,1 ETP. Il est prévu d'engager le civiliste à 70 % dès la rentrée scolaire 2025-2026. Il est difficile de trouver des civilistes qui restent plusieurs mois, raison de cet engagement. Il est obligatoire que deux responsables soient toujours présents. Le centre accueille entre 15 et 35 jeunes par jour en dehors du repas de midi.

Une sortie est organisée un samedi par mois en fonction des inscriptions. Les parents paient la sortie et les transports publics. Les frais des accompagnants sont à la charge de la commune. Des activités (avec participations financières des parents) sont organisées entre les trois centres durant les vacances scolaires, soit cinq semaines dont un camp de cinq jours.

Les communes environnantes ne participent pas aux frais du centre. La fréquentation du Centre par les jeunes d'autres villages est d'environ 30 %, la plupart de St-Oyens et Saubraz.

Un contrat de leasing a été signé en 2024 pour un bus 9 places pour le centre, coût annuel CHF 10'478. Il est utilisé pour les sorties ou pour aller faire des achats, en lieu et place des véhicules privés des animateurs. La Municipalité nous a indiqué que divers sponsorings pourraient couvrir les frais du leasing en 2025. Ce bus semble être peu utilisé et pourrait être mis à disposition des sociétés locales. Ceci fait l'objet d'un vœu de la commission de gestion.

Les jeunes participent à quelques activités, notamment bonhomme hiver pour le Carnaval, aide pour Gimel apéro. Nous nous sommes posé la question s'ils pouvaient faire plus d'activités en faveur de la collectivité (troc à la déchetterie comme à Aubonne par exemple).

La Municipalité nous indique qu'il est interdit de faire travailler des jeunes gratuitement, que les jeunes à Aubonne sont payés pour le faire à CHF 15 de l'heure et qu'ils doivent être assurés.

Nous avons constaté que certaines sorties à la journée étaient éloignées (ski en Valais, luge à Lauterbrunnen, cinéma à Lausanne). Au vu du nombre d'activités dans notre région et des cinémas proches, nous estimons qu'il est nécessaire de favoriser la proximité et les transports publics.

Cahier des charges des employés Henny Transports et Cie SA, Groupe RETRIPA SA:

Nous avons vérifié le cahier des charges des employés. Les employés reçoivent une formation appropriée dans la gestion des déchets, notamment les matières dangereuses. L'entreprise s'engage à délivrer une formation continue à leurs collaborateurs. Les employés veillent à ce que les usagers déposent leurs déchets dans les bennes et sites appropriés. Ils peuvent être amenés à prêter main forte aux personnes rencontrant des difficultés lors du déchargement de leurs déchets. Rien n'est prévu sur le contrat pour le coin « troc ».

Le coin « troc » ayant fait l'objet d'un vœu l'an dernier pour le dépôt des objets, serait-il possible de mettre un panneau à l'attention des habitants pour qu'ils laissent les objets en état d'être réutilisés et non en vrac dans des sacs ? Ceci pourrait être un projet à faire par le centre des jeunes, comme pour le panneau à l'entrée de Gimel.

Remerciements

Les membres de la commission de gestion tiennent à remercier la Municipalité ainsi que la boursière, Madame Pascale Ducret, pour leur précieuse collaboration et le travail accompli au cours de l'année 2024.

Nos remerciements vont également à l'ensemble du personnel qui œuvre chaque jour au bon fonctionnement de la commune.

Conclusion

En conclusion, la commission de gestion propose au conseil :

1. D'approuver la gestion de la Municipalité pour l'année 2024 ;
2. D'adopter les comptes tels que présentés ;
3. D'en donner décharge à la boursière ;
4. D'en donner décharge à la Municipalité ;
5. De donner décharge de son mandat à la commission de gestion.

Pour la commission de gestion :



Saverio Nutricato, Président



Jean-Michel Renaud



Maxime Jaquillard



Marc Guillet



Nathalie Bussard, rapporteuse

TABLEAU DES CHARGES - REVENUS DES BATIMENTS
EXERCICE 2024

Comptes	Patrimoine financier								Patrimoine administratif							
	La Chômaz 1	Anc admin, Bibliothèque	Le Martinet 5	Bât. Place de l'union 3	La Chaumière	Cantine	Hôtel de l'Union	Collège du Martinet	Marais I et II	Omnisport	Multifonction	Marais II	Grd Salle	Bât admin + WC publics + congé	Hangar et dépôt voirie	Eglise
	341	151	343	342	344	358	340	350	351	352	353	354	355	356	357	580
CHARGES																
3011 Traitement du personnel	5 461,75	41 328,30	2 131,20	3 029,95	-	-	-	6 192,85	197 101,70	72 287,15	18 281,70	-	30 417,35	21 142,60	-	4 344,30
3012 Traitement organiste	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22 923,40
3030 Cotisations AVS	502,80	3 807,80	196,70	279,00	-	-	-	570,85	17 194,45	6 472,25	1 661,45	-	2 801,45	1 948,00	-	2 143,70
3040 Caisse de pension	637,50	6 286,20	318,90	414,30	-	-	-	924,30	24 581,50	10 656,45	2 640,25	-	4 356,30	3 156,00	-	350,70
3050 Assurance maladie	111,45	1 311,65	58,90	84,20	-	-	-	172,50	3 005,30	1 180,95	244,50	-	479,75	587,60	-	625,60
3080 Personnel intérimaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	43 376,80	-	-	-	-
3113 Achat mobilier cantine	-	337,40	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3114 Achat matériel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3123 Electricité	808,90	-	615,10	9 368,40	-	1 627,65	-	2 591,25	27 424,50	-	10 882,70	4 764,90	7 555,60	2 498,10	494,25	391,35
3129 Chauffage	17 283,20	-	8 854,20	-	-	-	-	5 920,75	122 010,20	-	-	-	36 532,10	9 567,95	-	17 340,60
3133 Produits - mat entretien	-	-	-	-	-	-	-	-	26 265,55	-	-	-	-	-	-	-
3141 Réparation-entretien	4 549,90	-	969,70	10 522,10	532,65	25 043,55	-	4 650,80	192 072,40	79 255,65	27 205,60	5 129,60	27 308,65	20 591,10	9 712,95	6 973,25
3152 Entretien engins	-	-	-	-	-	-	-	-	-	767,50	-	-	-	-	-	-
3161 Loyer locaux	-	-	-	-	-	3 372,60	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3182 Téléphonie-internet	-	828,00	-	-	-	-	-	-	1 028,85	1 801,80	918,90	-	852,00	-	613,80	-
3186 Assurance	1 349,75	205,45	1 349,30	1 187,95	359,65	3 578,50	4 497,80	1 722,75	7 724,70	3 136,10	3 445,95	3 781,10	4 534,80	1 990,45	394,20	2 030,00
3189 Frais divers	-	-	-	-	-	-	972,90	-	4 898,70	-	-	-	-	-	-	-
3223 Intérêts dettes long terme	-	-	-	-	-	-	-	-	41 814,23	12 899,53	14 544,31	48 293,66	-	4 021,30	-	-
3312 Amortissements	-	-	-	-	-	-	-	-	63 300,00	147 600,00	87 400,00	173 200,00	-	33 000,00	-	-
3321 Amortissement supplémentaire patr. Admin.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3522 Participation ASSAGIE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3652 Part aux frais de paroisse prot.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 642,85
3652 Part aux frais de paroisse catho.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9 241,30
3653 Subvention bibliothèque	-	9 500,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3803 Attributions au fonds de rénovation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 000,00	-	-	-
Total charge	30 705,25	63 604,80	14 494,00	24 885,90	892,30	33 622,30	5 470,70	22 746,05	728 422,08	336 057,38	167 225,36	278 546,06	119 838,00	98 503,10	16 515,20	68 007,05
REVENUS																
4231 Loyer	36 320,00	-	19 320,00	13 524,00	7 150,00	62 413,30	-	-	-	-	-	-	-	500,00	-	-
4271 Loyer groupement scolaire	-	-	-	-	-	-	-	201 875,00	91 680,00	6 949,00	139 000,00	-	-	-	-	-
4271 Loyer amort grpmt scolaire	-	-	-	-	-	-	-	95 198,00	102 180,00	23 865,00	162 029,00	-	-	-	-	-
4271 Loyer appartement concierge	-	-	-	-	-	-	-	14 400,00	-	-	-	-	-	-	-	-
4271 Loyer UAPE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	60 328,25	-	-	-	-	-
4271 Location grd-salle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 000,00	-	-	-	-
4360 Remboursements	-	-	-	-	-	-	-	1 950,00	-	-	131,40	-	-	-	-	-
4361 Remboursements charges soc.	-	-	-	-	-	-	-	5 122,10	-	-	-	-	-	-	-	-
4363 Remboursements charges soc.	-	-	-	-	-	-	-	70,00	389,15	1 278,80	-	-	-	-	-	-
4650 Part au chauffage de la cure	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 734,95
4650 Part chauffage concierge	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 772,10
4659 Participation chauffage	5 682,20	-	6 460,20	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4690																650,00
Total revenus	42 002,20	-	25 780,20	13 524,00	7 150,00	62 413,30	-	70,00	318 934,25	195 138,80	91 142,25	301 160,40	2 000,00	500,00	-	12 157,05
Résultat	11 296,95	- 63 604,80	11 286,20	- 11 361,90	6 257,70	28 791,00	- 5 470,70	- 22 676,05	- 409 487,83	- 140 918,58	- 76 083,11	22 614,34	- 117 838,00	- 98 003,10	- 16 515,20	- 55 850,00